



Editorial

Ça y est ... Bonne nouvelle !!!
Mon petit côté solidaire, je sais
d'où il vient !

J'avais une douzaine d'années
et un soir, devant mon
téléviseur, l'ORTF diffusait un
film qui a marqué mon enfance,
et, qui est aujourd'hui encore
indirectement ma Bible, c'était
«Si tous les gars du Monde»,
une belle histoire de marins
avec une solidarité exemplaire
et une union capable d'affronter
tous les problèmes.

Cette réflexion pour rappeler
combien nous sommes forts
ensemble, petits et grands.

L'ANPZ a réuni son conseil
d'administration pour débattre du
rapprochement des deux
structures qui avait été envisagé
lors d'une rencontre à Varsovie ;
Madame la Présidente m'a
contacté pour me confirmer que ce
rapprochement était impossible
puisqu'ils avaient changé depuis
peu leurs statuts et qu'ils ne
souhaitaient plus les modifier. Je
prends acte de leur choix, qui
faisait suite à leur demande.

Je vais donc organiser un conseil
d'administration et nous allons
envisager les suites à donner pour
répondre aux différentes

demandes de nos adhérents et
futurs adhérents en respectant
les choix que nous avons faits,
et, c'est donc après cette attente
de « on y va, on n'y va pas » que
nous allons reprendre nos
actions.

Bienvenue à Madame Bertin,
notre nouvelle permanente, qui
a remplacé Madame Le Bolé.
Bon démarrage de saison...

Alain Le Héritte
Président du SNDPZ

Info

Résumé de la réunion du 20 décembre 2007
de la Formation d'Étude
« Commission Nationale Consultative pour la Faune
Sauvage Captive »

Ordre du jour : demande de simplification
administrative et clarification des conditions de
demande du certificat de capacité et de
l'autorisation d'ouverture.

Avis du SNDPZ : nous avons apporté notre
contribution et approuvé la plupart des textes qui
vont dans le sens de la simplification des
démarches administratives, toutefois nous
souhaitons aller plus loin sur plusieurs points :
nous souhaitons que les conditions d'expériences
prévues pour l'obtention du certificat de capacité
soient modifiées, qu'une distinction soit faite entre
une demande initiale de certificat de capacité et
une demande d'extension, quant aux durées
d'expériences requises, et nous souhaitons
également des stages ou des formations courtes de
2 à 3 semaines reconnus pour permettre des
extensions sur certains groupes zoologiques.

Circulaire relative au certificat de capacité pour la
présentation au public d'animaux vivants d'espèces
non domestiques au sein d'établissements à
caractère fixe et permanent

J'ai proposé que les demandeurs de certificat de
capacité soient encouragés à faire des demandes
plus larges dès lors que les taxons zoologiques
prévus ne présentent pas de difficultés
particulières (des exclusions peuvent par contre
être prévues).

M. Hignette de l'UCA et Mme Delord de l'ANPZ se
sont opposés à cette modification, car selon eux, le
plan de collection doit justifier l'étendue de la
demande du requérant.

Un plan de collection peut évoluer, tout comme un
schéma directeur d'aménagement. Cette évolution
ne devrait pas remettre en cause la capacité du
candidat à élever et à présenter des espèces pour
lesquelles il dispose des compétences requises.

Conclusion

Il est clair que des divergences existent au sein des
représentants de la Profession. J'ai essayé
d'argumenter pour une simplification des
démarches administratives comme le souhaitent la
Direction Générale de la Modernisation de l'État et
nombre de nos adhérents qui nous ont fait part de
leurs difficultés pour obtenir des extensions de
certificat de capacité.

Vous trouverez, sur notre site web, mon
compte-rendu complet ainsi qu'une copie des
projets d'arrêté proposés par le Ministère de
l'Écologie et du Développement Durable.

Emmanuel Lemonnier
Secrétaire du SNDPZ

**Syndicat National des Directeurs
de Parcs Zoologiques.**
c/o Zoo de Pont-Scorff
56620 Pont-Scorff, France.
infos@sndpz.fr